



Flash Info de mai 2016

Chers Lignanaïses et Lignanaïses,

Sans attendre notre journal de juin, voici quelques éléments pour suivre l'actualité communale.

Pierre Buisseret

Loi Notre et CDC

Le dossier suit son cours normalement, et **le schéma arrêté par le préfet le 29 mars 2016** prévoit bien une **CDC des Portes de l'Entre Deux Mers intégrant notamment Lignan de Bordeaux**, qui est la seule commune à sortir de la CDC du Créonnais. Le périmètre de notre nouvelle CDC sera donc au 1er janvier 2017 : Baurech, Cambes, Camblanes et Meynac, Cénac, Latresne, Le Tourne, Lignan de Bordeaux, Langoiran, Quinsac, Saint-Caprais de Bordeaux, et Tabanac

Les premières réunions préparatoires ont été programmées dès ce mois-ci.

SIAEPANC

Les décisions prises par le conseil syndical le vendredi 6 mai 2016 vont amener une évolution de l'organisation de la distribution de l'eau potable sur le périmètre des 13 communes concernées en 2017.

Dans les impacts visibles nous trouvons **une baisse escomptée du prix de l'eau** et une posture plus forte du syndicat pour **progresser plus rapidement sur le dossier des fuites** en réseau. Globalement nous attendons un meilleur pilotage de l'entreprise bénéficiant de la délégation.

Vous trouverez tous les détails dans le prochain Journal Communal.

Travaux

Suite à la tranche de travaux réalisés pour l'assainissement chemin de Laflosque, **la réfection de la chaussée sont planifiées à partir du 17 mai** par l'entreprise 2MTP pour une durée 2 à 3 jours.

Ramassage d'objets encombrants

lundi 23 mai matin à partir de 6 h

Vous devrez déposer vos objets encombrants à l'emplacement habituel des poubelles **la veille au soir** (ils ne doivent pas gêner la circulation routière).

Les **pneus, pots de peinture ou de produits phytosanitaires** (traitement plantes et désherbants), **les déchets végétaux** (taille de haie ou gazon), gravats, **débris de chantier, batteries, piles, produits inflammables ou explosifs, objets d'un poids supérieur à 60 kg ne seront pas ramassés**. Ces produits étant également **interdits avec les ordures ménagères** vous devez les porter aux déchetteries de Pompignac ou de Floirac (voir plans d'accès au dos).

Tous les objets qui n'auront pas été enlevés par le service devront être retirés par vos soins de la voie publique le soir même. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération à la réussite de ce service pour le respect de notre environnement.